



Conseil économique et social

Distr. générale
14 juin 2012
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité du commerce

**Centre pour la facilitation du commerce
et les transactions électroniques**

Dix-huitième session

Genève, 15-17 février 2012

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

Programme de travail et prochaines étapes

Programme de travail du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) pour 2012-2013

Présenté par le Bureau du CEFACT-ONU pour «décision de noter»

Additif

Résumé

Il s'agit d'un additif au programme de travail pour 2012 et 2013 du CEFACT-ONU (ECE/TRADE/C/CEFACT/2012/11). Il contient les commentaires et les ajouts apportés par les délégations dans le cadre de la discussion qui s'est tenue durant la dix-huitième session du CEFACT-ONU, et la façon dont le Bureau pourrait les appliquer.

Introduction et généralités

1. Le programme de travail du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) pour 2012-2013, a été approuvé lors de la dix-huitième session plénière qui s'est tenue du 15 au 17 février 2012 à Genève.
2. Commentaires et suggestions d'ajouts ont été faits par les différentes délégations¹ lors de la discussion concernant le programme de travail du CEFACT-ONU pour 2012-2013.
3. Comme indiqué dans le rapport de la session (ECE/TRADE/C/CEFACT/2012/12, paragraphe 44, décision 12-15), la Plénière a demandé au Bureau de délivrer une note qui prendrait en compte les suggestions apportées dans un additif au programme de travail, qui est présenté ici.

¹ Les commentaires et ajouts ont été formulés par les délégations suivantes: Fédération de Russie, France, Inde, Italie, Japon, Thaïlande et GS1.

| COMMENTAIRES ET AJOUTS | RÉFÉRENCES DANS LE PROGRAMME DE TRAVAIL | MODE D'APPLICATION |
|---|---|--|
| 1. Fournir la mise à jour et des informations plus détaillées sur l'état d'avancement de projets, par exemple, en ce qui concerne les experts impliqués dans un projet, indiquer quelle délégation les a nommé pour participer aux activités du CEFACT-ONU. | Deuxième partie 4.2. Communication et sensibilisation (p. 14) | <ul style="list-style-type: none"> • Mettre à jour l'état d'avancement des projets par les chefs de projet sur le système en ligne qui peut être consulté sur site web du CEFACT-ONU et fournir des informations supplémentaires. • Examiner les listes d'experts nommés par les chefs de délégation, lesquelles seront transmises par le secrétariat, afin de s'assurer qu'elles sont à jour. • Fournir par le secrétariat les numéros d'identification (NI) en temps opportun pour de nouveaux projets d'être listés et mis à jour. |
| 2. Clarifier davantage les rôles et les responsabilités des coordonnateurs de domaine. | Première partie II. Ambition, mission et activités centrales (p. 4) Deuxième partie 3.1. Assurer une coordination... (p. 12) | <ul style="list-style-type: none"> • Evaluer les candidatures des coordonnateurs de domaine de même que les tâches envisagées, et fournir des éclaircissements supplémentaires qui peuvent être nécessaires. |
| 3. Explorer de nouvelles possibilités pour des projets concernant les cultures et les produits récoltés. | Deuxième partie 2.1. Elaboration (p. 10) 3.1. Assurer une coordination... (p. 12) | <ul style="list-style-type: none"> • Étendre, en outre, la collaboration avec les organismes intéressés à la surveillance épidémiologique des cultures afin de soutenir les exigences des parties prenantes. |
| 4. CEFACT-ONU doit s'impliquer plus activement dans la planification du renforcement des capacités dans la région Asie-Pacifique | Deuxième partie 4.1. Renforcement des capacités (p. 13) | <ul style="list-style-type: none"> • Étudier, en collaboration avec le secrétariat, les possibilités de participation accrue au renforcement des capacités de planification, y compris les possibilités pour des guides de mise en œuvre ou guides de l'utilisateur et de renforcement des capacités des événements, avec une attention particulière aux besoins de la région Asie-Pacifique. |
| 5. Appliquer les principes identifiés dans le développement du Centre du Commerce italien (ITH-Italia), impliquant les secteurs public et privé au niveau national, permettant une stratégie d'importation/exportation étape par étape et toutes les activités liées pour être gérées électroniquement pour une meilleure efficacité des ressources et l'efficacité à la gestion électronique pour une meilleure efficacité des ressources et l'efficacité. | Deuxième partie 3.1. Assurer une coordination... (p. 12) | <ul style="list-style-type: none"> • Comprendre mieux les principes développés au sein du Centre du Commerce italien (ITH-Italia) et explorer les possibilités de favoriser leur utilisation au sein des activités du CEFACT-ONU. |

| | | |
|--|--|---|
| 6. Accorder une attention prioritaire à la disponibilité des ressources. | Première partie II. Ambition, mission et activités centrales (p. 4) V. Ressources (p. 8) Deuxième partie 3. Concertation avec d'autres acteurs clés... (p. 12) | <ul style="list-style-type: none"> • Identify bottlenecks and “missing resources” and follow up with outreach to fill time-critical gaps. • Prolonger la sensibilisation en vue d'élargir les possibilités de favoriser la disponibilité des ressources et éviter la duplication des travaux. • Identifier les goulets d'étranglement ainsi que les "ressources manquantes" accompagné par des efforts pour combler les lacunes de créneaux de temps. |
| 7. Fournir plus d'informations facilement disponibles concernant les projets actuels et proposés, ainsi que pour les coordinateurs, dans les trois langues officielles. | Première partie II. Ambition, mission et activités centrales (p. 4) Deuxième partie 3.1. Concertation... (p. 12) 4.2. Communication et sensibilisation (p.14) | <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que les chefs de projet mettent à jour le développement de leurs projets sur un temps opportun et dans la mesure du possible de fournir des informations sur les nouveaux projets proposés. • Examiner les candidatures des coordinateurs de domaine et clarifier si besoin est. • Favoriser la disponibilité des informations en trois langues officielles. • Les séances plénières comprendront des supports matériels qui fournissent des descriptions sommaires des projets (achevés, en cours et proposés) dans les trois langues officielles. |
| 8. Initier la coopération dans le domaine de la communication avec la Communauté régionale de télécommunications (CRT) afin d'identifier des possibilités d'activités conjointes. | Deuxième partie 3.1. Concertation... (p.12) | <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation auprès de la CRT en vue d'identifier des occasions de coopérer, en particulier dans le domaine de la sécurité des réseaux. |
| 9. Il y a de nombreux défis dans la création et le développement de l'information et l'infrastructure technologique de communication et de réseaux omniprésents qui jouent un rôle vital dans le développement socio-économique et qui pourrait faciliter le commerce. | Deuxième partie 3.1. Concertation... (p.12) | <ul style="list-style-type: none"> • Prolonger la sensibilisation à ceux qui sont engagés dans des défis au sein de la région Asie-Pacifique et d'identifier les possibilités d'aborder la facilitation du commerce et des besoins des transactions électroniques, en se concentrant sur les questions d'infrastructure. |
| 10. Identifier les domaines d'action d'après lesquels le CEFACT-ONU doit être actif et d'examiner ce que devrait être son rôle futur et sa direction stratégique. | Première partie IV. Tâches prioritaires pour 2012-2013 (p. 7) | <ul style="list-style-type: none"> • Examen critique des réalisations attendues et l'appui des domaines de l'orientation stratégique. |
| 11. Examiner l'annexe A du Mémoire d'accord sur les transactions électroniques et proposer des révisions si nécessaire pour refléter le rôle actuel et envisagé du CEFACT-ONU. 12. | Deuxième partie 3. Concertation avec d'autres acteurs clefs... (p. 12) | <ul style="list-style-type: none"> • Examiner l'annexe A du Mémoire d'accord sur les transactions électroniques et proposer des révisions. |